

POUVOIRS TEMPORELS ETENDUS AUX PRINCES DE L'EGLISE

Les cardinaux assemblés à Rome pour l'élection du prochain pape, jouissent de l'immunité et de la dignité des régents — Le gouvernement italien rappelle au peuple les obligations du traité de Latran — La Cité du Conclave.

Rome, 13. (A. P.) — Les cardinaux assemblés ici pour l'élection du prochain pape jouissent de la dignité et de l'immunité des régents. Le gouvernement italien rappelle au peuple les obligations du traité de Latran du 11 février 1929 qui a restauré le pouvoir temporel des Papes. Les princes de l'Eglise doivent donc jouir de la plus entière liberté.

Dans l'intervalle qui sépare la mort d'un Pape de l'élection de son successeur l'autorité pontificale repose dans le Sacré Collège. A présent, pour la première fois depuis que Rome est devenue la capitale de l'Italie, les cardinaux pénètrent dans ce pays revêtus non seulement de l'autorité religieuse, mais aussi de la mesure d'autorité temporelle qui leur est reconnue par le traité de Latran.

Ils n'exercent cette autorité que d'une façon purement nominale cependant. La coutume veut que, pendant l'interregne, les choses restent dans le statu quo. Les princes de l'Eglise, pendant ce court espace de temps, agissent peu, et leurs mouvements sont étroitement réglés par une coutume plusieurs fois séculaire. Plusieurs d'entre eux mènent une existence quasi monastique jusqu'à l'élection du prochain pape.

LA CITE DU CONCLAVE

La petite "cité du Conclave" est gouvernée par la tradition électoral. Les cardinaux électeurs, leurs secrétaires, leurs serviteurs laïques, barbiers, médecins, cuisiniers, etc., ne peuvent communiquer avec l'extérieur aussi longtemps qu'un nouveau pape ne sera pas élu.

L'idée de cette cité éphémère fut conçue en 1268, lorsque le peuple de Viterbe, Italie, las des interminables délibérations du Sacré Collège, enferma les cardinaux dans le palais pontifical jusqu'à ce que le nouveau pape fût élu.

Cité vaticane, 13. (A. P.) — L'aménagement des appartements du Sacré Collège pour le Conclave a commencé aujourd'hui. Ce sont des travaux considérables effectués sous la direction de Camillo Rebecchini, expert technique attaché au personnel du Vatican. Il se sert des plans tracés pour le Conclave de 1922, lors de l'élection de Pie XI. La "Cité du Conclave" s'étend dans la cour St-Damase, qui fait partie du Vatican. Les cuisines seront au rez-de-chaussée et les chambres dans les trois étages au-dessus.

Cité vaticane, 13. (A. P.) — Des milliers de fidèles ont encore défilé devant le cercueil du Saint-Père (Suite à la page 17 4e col.)

Le régime Franco n'est pas encore reconnu par Londres

Le premier ministre Chamberlain déclare à Londres que le gouvernement britannique n'a pas encore pris de décision touchant la reconnaissance du régime Franco en Espagne — L'incident du croiseur "Devonshire" discuté en Chambre.

Londres, 13. (CP-Havas) — Le gouvernement britannique n'a pas encore pris de décision touchant la reconnaissance du régime Franco en Espagne. Le premier ministre Chamberlain a déclaré aujourd'hui à la Chambre qu'il n'avait pas encore pris de décision touchant la reconnaissance du régime Franco en Espagne. Le premier ministre Chamberlain a déclaré à la Chambre qu'il n'avait pas encore pris de décision touchant la reconnaissance du régime Franco en Espagne.

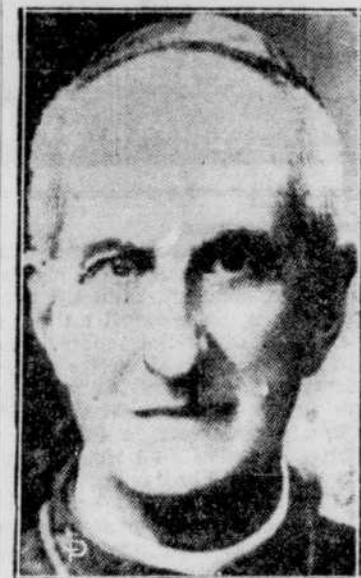
Londres, 13. (CP-Havas) — Le gouvernement britannique n'a pas encore pris de décision touchant la reconnaissance du régime Franco en Espagne. Le premier ministre Chamberlain a déclaré à la Chambre qu'il n'avait pas encore pris de décision touchant la reconnaissance du régime Franco en Espagne. Le premier ministre Chamberlain a déclaré à la Chambre qu'il n'avait pas encore pris de décision touchant la reconnaissance du régime Franco en Espagne.

LA DIETE RUTHENE

Chust, Tchecoslovaquie, 13. (C. P. - Havas) — L'élection de la première diète de la Ruthénie autonome dans le cadre de la République tchecoslovaque a donné au gouvernement de Mgr Volosin 93 p. c. des suffrages exprimés, tandis que 92 p. c. des électeurs sont allés voter. Ce fut une élection "à la nazie" où les seuls candidats proposés au suffrage populaire avaient été approuvés d'avance par le gouvernement. Les électeurs n'avaient d'autre alternative que de voter pour eux ou de laisser leurs bulletins en blanc, auquel cas leur suffrage était considéré comme négatif.

Franco définit les droits civils de vainqueurs et vaincus

Autres membres du Sacré Collège qui prendront part au Conclave

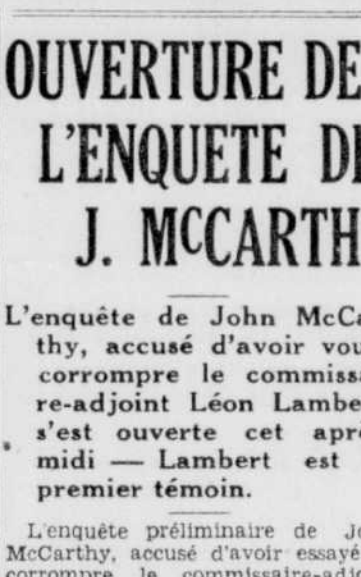
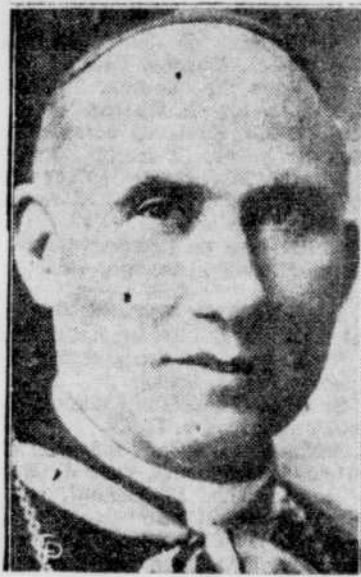


QUEBEC VEUT AUGMENTER SES REVENUS

Des importantes séances du comité des amendements à la charte auront lieu cette semaine à l'hôtel de ville — Il faut trouver de nouvelles sources de revenus.

Deux importantes séances du comité des amendements à la charte sont convoquées pour cette semaine, à l'hôtel de ville, et les échevins tenteront de terminer l'étude du bill de Québec. Le plus important problème à résoudre actuellement est celui des nouvelles sources de revenus pour balancer le budget de la ville. Nos échevins sont dans une situation délicate car les projets de taxes, quelles qu'elles soient, ne sont jamais favorablement reçus par ceux qui seront atteints. Il s'agit évidemment de trouver des revenus sans augmenter la charge qui pèse sur les dos des contribuables propriétaires mais les locaux ne sont pas plus nombreux que les premiers de contribuer pour une plus large part à la caisse municipale.

Le trésorier de la ville, M. C. R. Fontaine, a donc une question très délicate à trancher avec le concours du maire et des échevins. On croit que les séances d'aujourd'hui et de demain permettront d'avancer considérablement le travail car le temps approche où la Législature se mettra à l'étude du bill de Québec.



Ces autres membres du Sacré Collège sont déjà groupés dans la ville éternelle ou s'y dirigent en hâte pour participer à la prochaine réunion du Conclave qui désignera le successeur du grand chef dont le monde catholique pleure la perte. On remarque de gauche à droite, en haut : de la Sacra Congrégation cérémoniale et doyen du Sacré Collège ; LUIGI MAGLIONE, cardinal-prêtre, pro-nonce apostolique en France ; PIETRO BOETTO, S. J., Rome ; LUIGI LAVITRANO, archevêque de Palerme, Italie ; GEORGE MUNDELEIN, archevêque de Chicago ; et ELIA DELLA COSTA, archevêque de Florence. — En bas, Leurs Eminences les cardinaux KARL SCHULTE, archevêque de Cologne ; CACCIA DOMINIONI, maître de chambre de Sa Sainteté Pie XI ; NASALLI ROCCA, archevêque de Bologne ; PIETRO FUMASONI-BIONDI, préfet de la Propagande.

M. Duplessis répond au maire Houde et se lance à l'attaque de M. Paul Gouin

Relevant les récentes déclarations du maire de Montréal, le premier ministre dit que les communistes ont déjà procédé de la même façon en laissant entendre que la province était fasciste — Pas de temps à perdre à écouter les discours de Gouin.

Montréal, 13. (D.N.C.) — "Certaines déclarations récentes prétendant faussement que la province de Québec est fasciste, et s'attaquant à la loyauté des Canadiens-français ont reçu la désapprobation générale qu'elles méritaient." Voilà ce que déclarait, à midi, à Montréal, l'hon. Maurice Duplessis de passage à ses bureaux, au nouveau palais de justice, faisant allusion au discours du Maire de Montréal, M. Camille Houde, prononcé à Montréal.

"Les déclarations erronées à l'effet que la Province de Québec a des tendances fascistes et mettant en doute la loyauté des Canadiens-français ne peuvent pas être inspirées par la connaissance des faits et encore moins par le sens de la vérité ou le désir de travailler à l'harmonie entre les deux grandes races, dont la collaboration mutuelle et juste est essentielle à la prospérité de la province de Québec et au bien-être de sa population." "Que l'on n'oublie pas", de continuer le premier ministre, "que les communistes pour mieux accomplir leur oeuvre odieuse ont été les premiers à vouloir détourner l'attention publique de leur travail pénible en prétendant que la province de Québec était fasciste."

Voilà pour la réponse au premier magistrat de Montréal. L'hon. M. Duplessis s'attaque ensuite à M. Paul Gouin, le chef de l'Action Libérale Nationale. "Avez-vous écouté, M. le premier ministre, hier soir, la causerie de M. Paul Gouin, à la radio?"

L'hon. M. Duplessis : "Je n'ai pas le temps d'écouter M. Gouin. J'ai des affaires sérieuses et importantes à m'occuper, à savoir celles que comporte l'administration de la province de Québec. Ce temps prend tous mes instants." "Ce serait peut-être", dit-il, "bon que M. Gouin nous dise les transactions faites par lui, pour lui et pour ses amis, à l'effet de s'unir au régime Taschereau à la suite des (Suite à la page 17 2e col.)

ENQUETE ROYALE DANS L'AFFAIRE GODON ?

Montréal, 13. (D.N.C.) — A la demande du Procureur Général de la Province, l'hon. Maurice Duplessis, le lieutenant-gouverneur, l'hon. E.-L. Patenaude, signifierait incontinent un ordre en conseil instituant une enquête royale dans l'affaire Antonio Godon.

Différentes attaques ont été lancées depuis la fin inopinée du procès Godon, le 30 janvier dernier et tout particulièrement à la séance de mardi dernier, à l'Assemblée législative, par le député libéral de la Rivière-du-Loup, M. Léon Casgrain.

On se souvient de la réponse du premier ministre : "Ceci ne fait que commencer."

Godon fut déclaré fou par le jury de la Cour du Banc du Roi, le 30 janvier dernier, au beau milieu du procès qu'il subissait pour le meurtre de la petite Simone Caron retrouvée assassinée dans la cave de l'Académie Rous-sin, le 13 septembre 1930.

Cette enquête royale serait la première que l'hon. M. Duplessis instituerait depuis son avènement au poste de premier ministre de la Province de Québec.

Devant la gravité des accusations portées actuellement contre ses agissements comme procureur général, le premier ministre aurait trouvé la situation suffisamment grave pour instituer une enquête royale dans cette affaire. Cette enquête aura tout probablement lieu à Québec même. On désigne actuellement le juge Noël Bel-leau, de la Cour Supérieure, pour la présider.

On s'attend à des révélations sensationnelles. Dans plusieurs milieux court le bruit que le fond de l'affaire sera mis à jour, et que les arrestations promises pour le milieu de janvier au cours du procès de Godon, vont avoir lieu lors de l'enquête royale.

DEFAITE POUR ABERHART

Calgary, 13. (C.P.) — Le juge Shepherd a rendu en cour suprême aujourd'hui un jugement aux termes duquel le Provincial Securities Interest Act, qui réduit de 50 p. c. l'intérêt sur les obligations de la Province d'Alberta excède les pouvoirs de la Législature. Ce procès fut plaidé en cour suprême d'Alberta le 2 février courant. L'action avait été intentée par l'ordre des Forestiers indépendants, qui a son siège à Toronto et possède des obligations de l'Alberta.

Les conditions de la trêve qu'Hitler donnera aux Juifs

George Rublee, président du comité international des réfugiés, communique les conditions que le chancelier du Reich aurait acceptées pour l'émigration des Juifs — Les jeunes gens s'en iraient d'abord pour ensuite financer le départ de leurs parents.

Londres, 13. (A. P.) — George Rublee, directeur du comité international des réfugiés, a remis aujourd'hui à ce dernier sa démission en même temps qu'il lui communiquait la promesse d'Hitler d'accorder aux Juifs une trêve à certaines conditions. La démission a été acceptée et un nouveau directeur nommé, à ce qu'on croit.

Rublee, un Américain, informa le comité qu'il avait dit des larmes au président Roosevelt que sa collaboration à l'œuvre des réfugiés ne pourrait être que provisoire. S'il prolongeait son séjour à Londres, c'est que les autorités allemandes tardaient à le recevoir pour négocier avec lui l'émigration des Juifs allemands.

Le comité s'est réuni ce matin et a mis à l'étude les propositions hitlériennes, qui paraissent se résumer à ceci : 1—Les Juifs pourront retourner à leurs affaires jusqu'à ce qu'un plan d'émigration soit accepté ou rejeté par le comité.

2—On permettra à la jeunesse juive d'Allemagne — 150,000 sur une population juive totale de 700,000 — d'émigrer, à condition qu'ils prennent des dispositions pour financer subsequment l'émigration de leurs parents, pères et mères ou

autres personnes de leur parenté. 3—Les Juifs plus âgés seraient à l'abri de nouveaux sévices nazis tant que durerait l'émigration des jeunes.

4—On créerait un fonds gagé sur la propriété juive d'Allemagne, et les Juifs émigrant à l'étranger pourraient tirer sur ce fonds pour payer leur passage, l'équipement et les machines dont ils auraient besoin dans les pays qui les reçoivent.

Noyade d'un enfant

Disraeli, P.Q. 13. —(CP) — Pendant qu'il glissait sur les bords du Saint-François, le jeune Léonidas Grenier, âgé de 8 ans, s'est engagé avec son traineau sur une mince couche de glace, et a disparu sous les eaux. L'enfant avait pourtant réalisé le danger, puisqu'en approchant de l'endroit, il s'est jeté hors du traineau, mais il était trop tard, car la glace a cédé sous son poids et l'a entraîné. On n'a pu retrouver son cadavre.

En route vers Rome

Dublin, 13. (A.P.) — Le cardinal Macrory a quitté Dublin pour Rome, où il assistera au Conclave qui doit élire le nouveau pape.

OUVERTURE DE L'ENQUETE DE J. MCCARTHY

L'enquête de John McCarthy, accusé d'avoir voulu corrompre le commissaire-adjoint Léon Lambert, s'est ouverte cet après-midi — Lambert est le premier témoin.

L'enquête préliminaire de John McCarthy, accusé d'avoir essayé de corrompre le commissaire-adjoint de la sûreté provinciale, le lieutenant-colonel Léon Lambert, se poursuit actuellement, devant M. le juge Thomas Tremblay, en Cour des Sessions de la Paix.

Le lieutenant-colonel Lambert est commissaire-adjoint de la sûreté provinciale avec pouvoirs dans toute la province, il ne s'exerce cependant que dans le district de Québec. Le lieutenant-colonel P.-A. Pluze, commissaire de la sûreté provinciale ayant son bureau à Montréal.

Le lieutenant-colonel Lambert a été le premier témoin, cet après-midi. Me Noël Dorion, substitut du procureur-général, agit pour la poursuite tandis que Me Fernand Choquette est le procureur de l'accusé.

Par Me Dorion

— Connaissez-vous McCarthy?

— Le 16 janvier 1939, McCarthy est venu à mon bureau, aux quartiers généraux de la sûreté provinciale. Il m'avait appelé au téléphone et avait obtenu rendez-vous pour 3 heures 30 de l'après-midi.

— Que vous a-t-il dit?

— Il m'a dit qu'une position lui était offerte à Montréal, qu'il y gagnerait de \$30 à \$40 par semaine. "Pour cela", a-t-il dit, "il me faut votre aide et votre protection. Je suis en relations avec un Juif de Québec qui est lui-même en relations avec un Juif douanier de Montréal qui s'intéresse à une maison de jeux."

McCarthy m'a dit que je recevrais de \$40 à \$50 pour cet appui, que je n'aurais qu'à avertir des descentes. "Lorsqu'il y aura une descente", me déclarait McCarthy, "on mettra dehors les clients de marque, on entrera les chômeurs dans la maison, qui iront en prison et seront payés pendant leur incarcération."

— Quelle sorte de maison de jeux était-ce ?

— McCarthy m'a dit que c'était une maison "barbotte".

M. Choquette :

— Etes-vous exposé à de semblables propositions ?

— Certainement. Il m'est déjà arrivé dans les pays qui les reçoivent. (Suite à la page 17 6e col.)

Prévoyant la libération prochaine de l'Espagne, le gouvernement Franco a promulgué aujourd'hui un décret visant à établir les droits civils des vainqueurs et des vaincus.

(D'après l'Ass'd Press)

Burgos, Espagne, 13. — Le gouvernement Franco, prévoyant pour bientôt la libération prochaine de l'Espagne, a promulgué aujourd'hui un décret visant à établir quels seront les droits civils des vainqueurs et des vaincus. Ce décret, appelé la loi des responsabilités politiques, fait remonter à la révolte infructueuse des rouges en Asturies dans l'automne de 1934, avant l'avènement au pouvoir du Front Populaire, la ligne de démarcation entre ceux qui doivent être considérés comme ennemis de l'Etat et ceux qui ne furent coupables d'aucune menée subversive.

Ceux qui prirent part à la révolte des mineurs asturiens contre le gouvernement républicain d'alors et ceux qui s'opposèrent, à partir de juillet 1936, au mouvement nationaliste, seront classés dans la première catégorie. Ils subiront l'exil ou la perte de leurs droits civils. Des tribunaux, dans lesquels seront représentés l'armée, le ministère de la Justice et la Falange espagnole jugeront dans quelle mesure les droits civils des personnes seront affectés par leur action politique dans la partie de l'Espagne récemment conquise.

L'EMINENCE GRISE

New-York, 13. (A.P.) — Juan March, l'un de ceux qui financèrent le mouvement franquiste en Espagne, a quitté son poste d'observation en France et a pris la route de Burgos, où sa présence au quartier général de Franco indique qu'il aura son rôle à jouer dans le prochain gouvernement.

March est un seif made man. Il débuta dans la vie comme ouvrier du port à Palma, Majorque, et devint l'homme le plus riche d'Espagne. Depuis le déclenchement de l'insurrection franquiste, on lui a prêté un rôle secret mais, des plus importants dans le mouvement.

L'AXE BERLIN-ROME

Berlin, 13. (A.P.) — Le service des informations allemandes Dienst Aus (Suite à la page 17 5e col.)

UN MEURTRE A JOLIETTE

Montréal, 13. (D. N. C.)

Toute une sensation a été causée ce matin à l'Ecole Protestante de Joliette, P.Q., lorsqu'on découvrit le chauffeur de cette institution Georges Robert, mort sur le plancher, une large entaille à la gorge.

Robert était célibataire et vivait avec sa belle-mère, et, comme il n'alla pas coucher chez lui hier soir, sa belle-mère téléphona ce matin aux institutrices après l'ouverture des classes, pour s'enquérir de lui. C'est alors qu'on le découvrit baignant dans son sang. Le défunt demeurait à Joliette depuis plusieurs années. Il était âgé d'environ 52 ans et avait fait du service actif durant la grande guerre.

Le chef Lapierre a prévenu la Sûreté Provinciale.

A Montréal, la Sûreté Provinciale annonce cet après-midi qu'elle a été avertie qu'il s'agit d'un meurtre.

Richard Tauber à Québec



Monsieur RICHARD TAUBER, le plus grand ténor lyrique du monde, est arrivé ce midi à Québec et il doit chanter ce soir au Capitot. L'illustre artiste est ici photographié à la gare du Palais avec son secrétaire M. ROBERT HASE, son pianiste accompagnateur M. PERCY KAHN, la célèbre pianiste Mlle MARIANA SARRICA qui fait la tournée avec lui. On remarque aussi M. F. C. SCHANG, secrétaire du Metropolitan Musical Bureau, de New-York qui vient assister au premier concert canadien de Richard Tauber et les impresarii GIOVANNI ROYER et MAURICE RENAUD.